

ANNEXE 2 :
FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT,
CONTROLE QUALITE ET CONTROLE DE RACCORDEMENT



FORMULAIRE DE DEMANDE DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX PUBLICS

CONTROLE DU RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX

 **Contrôle en tranchée ouverte obligatoire**

 **Contrôle du réseau intérieur**
Le contrôle sera accompagné obligatoirement

rendez-vous/renseignements: 02 99 47 16 69

Si nous ne décrochons pas, laissez un message avec coordonnées et numéro de téléphone. Pas de contrôle le weekend.

Accueil services techniques le lundi-mercredi-vendredi : 8h30-12h / 14h-17h , le mardi : 8h30-12h / 15h-17h et le jeudi : 8h30-12h.

Document obligatoire à nous retourner, complété et signé en page 1 ; avant tout travaux sur votre propriété et au minimum 10 jours ouvrés avant le compromis de vente du bien immobilier à contrôler.

Toute demande formulée au moyen d'un imprimé différent sera considérée comme nulle.

Toute demande incomplète sera considérée comme nulle.

PARTIE À COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

Raccordement sur le réseau public :

- Réseau d'évacuation des eaux usées. Réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Ce contrôle a pour objet :

- Travaux de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales.
Contrôle faisant suite à une demande de branchement.
- La vente d'un bien immobilier sur le territoire communal raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Information relative au propriétaire du bien immobilier :

Adresse du propriétaire ou de la personne mandatée

NOM(ou raison sociale).....PRENOM.....

N° et Rue.....

Code Postal.....VILLE.....N° Tél.....

Adresse des travaux de raccordement ou du bien en vente :

Si cette demande fait suite à un permis de construire, N° PC :.....

N° et Rue.....

Code Postal.....VILLE.....

Nombre de logements concernés :Type d'habitation (individuelle/appartement) :

Autres informations qu'il vous semble utile de nous communiquer :

.....
.....
.....

Personne présente lors de l'enquête pour permettre l'accès au branchement

Nom :Prénom :N° Tél :

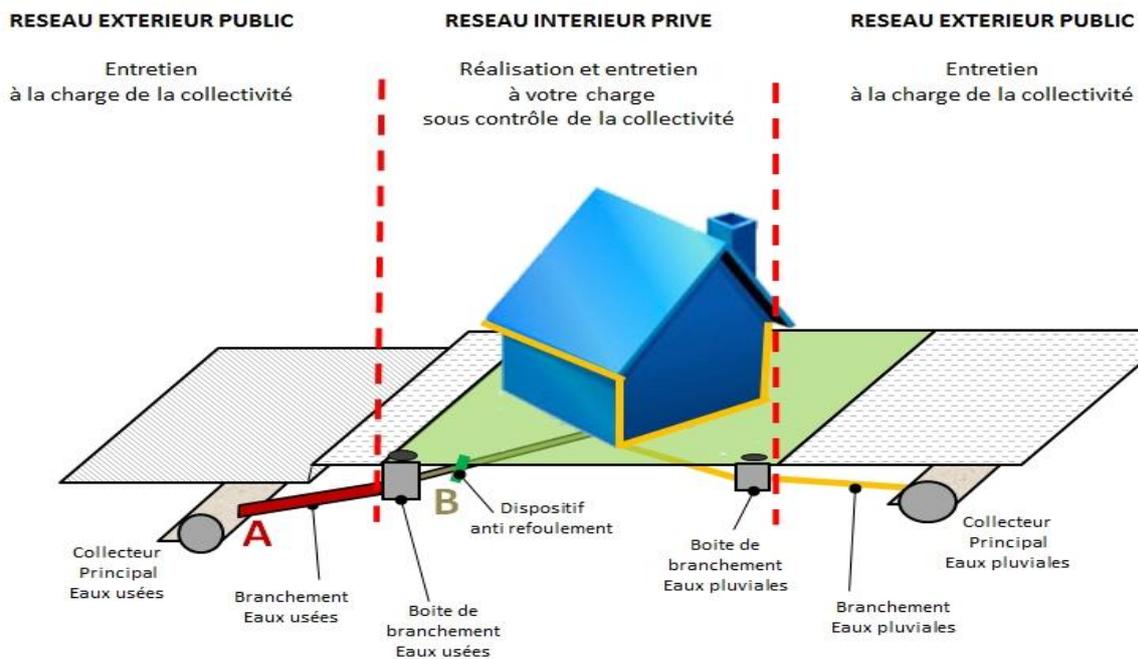
A.....Le

Signature

Formulaire de demande de branchement aux réseaux et/ou de contrôle de raccordement aux réseaux est à retourner à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Janzé
Service assainissement
Rue Louis Blériot
35150 JANZE

PARTIE À COMMUNIQUER À L'ENTREPRISE REALISANT LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT



LA REALISATION DE VOS TRAVAUX DE RACCORDEMENT

- La partie **(A)** est réalisée obligatoirement par une entreprise mandatée par la commune de Janzé.
- La partie **(B)** est réalisée par l'entreprise de votre choix or celle-ci devra respecter les obligations techniques définies ci-dessous.
- L'ensemble des travaux, partie **(A)** et **(B)**, sont à votre charge.

Réglementation	Respect du Fascicule 70 Ouvrage assainissement – Réseaux – du 2 mai 2012
Pente du réseau	supérieur 3 cm par mètre
Si vous disposez d'une pente supérieure, n'hésitez pas à l'utiliser au maximum.	
Matériau	PVC CR8 normalisé
Diamètre branchement	(A) ø160 mm minimum (B) ø125 mm minimum
Étanchéité totale de la canalisation	
Prévoir un regard de visite à chaque changement de direction (angle supérieur à 45°)	
En cas de réseaux enterrés multiples, la superposition est interdite. La distance vis-à-vis des réseaux ERDF-telecom-eau potable-gaz sera supérieure à 20 cm minimum.	
Compactage de la tranchée	Compactage du fond de tranchée en 2 passes Compactage sur chaque couche de 20 cm
Lit de pose	sable ou gravillons de carrière sur 0.10 m mini
Enrobage (doit recouvrir la conduite)	De même nature que le lit de pose
Partie supérieure de remblais	GNT 0/31.5
Voirie ou trottoir	Remise en état à l'identique
Pour une tranchée supérieure à 1.3 mètres de profondeur, le blindage est obligatoire	
Conformément au décret n°65-48 du 8 janvier 1965 - article 64 intitulé « travaux de terrassement à ciel ouvert ». Dans les autres cas, les parois doivent être aménagées de façon à éliminer les risques d'éboulements.	

PARTIE RESERVEE À LA REGIE ASSAINISSEMENT (NE PAS COMPLETER)

DATE DERNIER CONTROLE (SI CONNUE) :

DATE DU CONTROLE :

NOM PRENOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU CONTROLE :

<u>TYPE DE REJET</u>	ACTIVITE*	Utilisation d'autres sources d'alimentation en eau
<input type="checkbox"/> domestique <input type="checkbox"/> assimilé domestique* <input type="checkbox"/> autre que domestique	<input type="checkbox"/> Alimentation <input type="checkbox"/> Lavage <input type="checkbox"/> Hygiène-confort-soins	<input type="checkbox"/> puits, forage <input type="checkbox"/> réutilisation des eaux de pluies <input type="checkbox"/> autre:

Dispositifs de coupure vers réseau AEP :

Servitude de réseau d'assainissement (1) ? oui non

Contrôle effectué du collecteur vers le réseau intérieur par le personnel communal.

	COLLECTEUR	RACCORDEMENT – LIMITE DE PROPRIETE			DISPOSITIF DE PROTECTION DU RESEAU INTERIEUR
	DIAMETRE MATERIAUX	DIAMETRE MATERIAUX	PRESENCE BOITE - TYPE	ACCES	
E.U					
E.P					

RESEAU INTERIEUR		EAUX USEES	EAUX PLUVIALES	AUTRE	OBSERVATION
Contrôle du réseau intérieur	Evier cuisine				
	Evier (garage)				
	Salle d'eau 1				
	Salle d'eau 2				
	Toilette 1				
	Toilette 2				
	Lave-vaisselle				
	Lave-linge				
	Autre évacuation				
	Gouttière				
	Grille d'évac.				
	Acodrain				
	Bonde siphonide				

À la suite du contrôle, un rapport de visite vous sera communiqué par le service assainissement de la commune sous un délai de 20 jours ouvrés. Pour plus d'information, se référer à l'article 13 du règlement d'assainissement collectif de la commune de Janzé.